



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 13 juillet 2010 à 19 h 30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche
Colombe Lemieux

Messieurs les conseillers : Normand Côté
Gilles Lachance
Daniel Forgues

Était également présent à la séance:
Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES

3.-
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19H35.

10-07-128

4.-
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-129

5.-
RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2010

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2010, le tout tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



6

REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question.

8

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES DIVERSES

10-07-130

8.1

RÉSOLUTION – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU d'approuver les demandes d'aide financière suivantes :

- Oujé-Bougoumou Eenuch association : 1 500 \$
- Association Forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean : 250 \$
- Fondation de l'Hôpital Chibougamau : 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9

AFFAIRES NOUVELLES

9.1

ADMINISTRATION

10-07-131

9.1.1

RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de juin 2010 s'élevant à 420 574.68 \$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 62 272.34 \$ soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-132

9.1.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE CONSTRUCTION MORIN & LUNEAU – STATION DE POMPAGE ET RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de sa résolution 08-12-218, un contrat de services professionnels à la firme Construction Morin & Luneau visant à construire une station de pompage et un réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués, sans les imprévus, sont de 2 452 318.81 \$, plus les taxes applicables;



CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Dessau en date du 8 juillet 2010 et s'intitulant « décompte progressif no 8 »;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Construction Morin & Luneau de la facture 0891 produite en date du 29 juin 2010 et s'établissant à 219 222.66 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-133

9.1.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE JEAN-CLAUDE LEBEUF– PLAN ET DEVIS DU CURLING

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de construire une salle de curling trois glaces intégrées au Centre sportif et communautaire en remplacement de la salle de curling actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 10-03-61, a retenu les services de Jean-Claude Lebeuf, architecte, pour modifier les plans et devis 2007 et effectuer la mise aux normes;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 24 900 \$;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 3 735 \$ a été déboursée ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Jean-Claude Lebeuf, architecte, de la facture 2009-D77-M-02 produite en date du 21 juin 2010 et s'établissant à 13 695\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-134

9.1.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE JEAN-CLAUDE LEBEUF– AJOUT DE BOIS LAMELLÉ AU PLAN ET DEVIS DU CURLING

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de construire une salle de curling trois glaces intégrées au Centre sportif et communautaire en remplacement de la salle de curling actuelle;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville de Chapais de favoriser l'introduction du bois dans la construction de ses immeubles;

CONSIDÉRANT QUE les travaux spécifiques de Jean-Claude Lebeuf, architecte, pour introduire le bois lamellé au projet Curling après la réalisation des plans et devis, ont été estimés à 9 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense a été prévue au nouveau budget de construction du Curling ;

CONSIDÉRANT QU'AUCUNE somme n'a été déboursée ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ M. le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Jean-Claude Lebeuf, architecte, de la facture 2009-D77-BL-01 produite en date du 1^e juillet 2010 et s'établissant à 7 600 \$, plus les taxes applicables.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-135

9.1.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE DESSAU– APPLICATION DU PROTOCOLE ESSIDES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire réduire le traitement de l'eau potable au minimum;

CONSIDÉRANT QUE les services de DESSAU ont été retenus en vertu de la résolution 10-03-054 pour appliquer le protocole d'évaluation d'une eau souterraine sous l'influence directe de l'eau de surfaces (ESSIDES) ;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 4 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'AUCUNE somme n'a été déboursée ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à DESSAU de la facture F015-75756 produite en date du 10 juin 2010 et s'établissant à 1 205 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-136

9.1.6

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE L'UMQ– FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais avait retenu les services de l'UMQ pour une formation personnalisée à l'intention des nouveaux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette formation a eu lieu les 9 et 10 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette formation a été dispensée en même temps à des élus de Chibougamau et de Lebel-sur-Quévillon;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a réparti la facture totale au prorata des personnes inscrites provenant des trois municipalités;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à l'UMQ de la facture 110859 produite en date du 17 juin 2010 et s'établissant à 2 469.54 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-137

9.1.7

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE VERSER LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE CHAPAIS – MANDAT À NORDCOM

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 10-04-073, a conclu un protocole d'entente avec la Ville de Chibougamau dans le but d'établir et développer des liens permanents de collaboration et de coopération avec les communautés crie de Mistissini, de Némaska, d'Oujé-Bougoumou et de Waswanipi;

CONSIDÉRANT QUE, par cette entente, les villes de Chibougamau et de Chapais s'engageaient conjointement à retenir les services du consultant NORDCOM et son président, monsieur Michel Létourneau;



CONSIDÉRANT QUE des crédits de 25 000 \$ ont été alloués à ce projet en appropriant cette somme des surplus accumulés au 31 décembre 2009, et ce, en vertu de ladite résolution;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article I dudit protocole d'entente, la quote-part de la Ville de Chapais sera versée à Développement Chibougamau, lequel organisme a la responsabilité d'acquitter les frais de NORDCOM;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à verser à Développement Chibougamau la somme de 25 000 \$, ce qui constitue la quote-part totale de la Ville de Chapais pour défrayer le mandat de NORDCOM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-138

9.1.8

RÉSOLUTION – CONTRAT DE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location de cinq (5) ans du photocopieur du Centre sportif et communautaire est terminé depuis le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de remplacer ce photocopieur;

CONSIDÉRANT la soumission reçue, à savoir :

Équipement de bureau Ungava :

Modèle Canon IRC ADV-7055, contrat de 5 ans : 390.65 \$/mois, plus contrat de service : 0.01 la copie noire et blanc et .0756 la copie couleur;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à conclure un contrat de location pour une période de cinq (5) ans avec Équipement de bureau Ungava et à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-139

9.1.9

RÉSOLUTION – CONTRAT DE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'HOTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location de cinq (5) ans du photocopieur de l'Hôtel de Ville est terminé depuis le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de remplacer ce photocopieur;

CONSIDÉRANT la soumission reçue, à savoir :

Équipement de bureau Ungava :

Modèle Canon IRC ADV-5035, contrat de 5 ans : 179.83 \$/mois, plus contrat de service : 0.01 la copie noire et blanc et .0786 la copie couleur;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche



ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à conclure un contrat de location pour une période de cinq (5) ans avec Équipement de bureau Ungava et à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-140

9.1.10

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'ACQUÉRIR UNE NOUVELLE TABLE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de remplacer la table du conseil par un meuble plus adapté aux besoins d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :

Équipement de bureau Ungava :	2 030 \$
Les Gestions L. & C. inc	3 769 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à faire l'acquisition d'une table du conseil de la Firme Équipement de bureau Ungava pour la somme de 2 030 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-141

9.1.11

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'ACQUÉRIR NEUF (9) NOUVEAUX FAUTEUILS

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de remplacer les fauteuils de la table du conseil;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :

Équipement de bureau Ungava :	3 789 \$
Les Gestions L. & C. inc	3 051 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à faire l'acquisition de neuf (9) fauteuils de Les Gestions L. & C. inc pour la somme de 3 051 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-142

9.1.12

RÉSOLUTION – MODIFICATION DU BAIL DE PELUCHES ET BALUCHONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a, en vertu de sa résolution 10-01-06, renouvelé le bail de location de Peluches et Baluchons pour une période de cinq (5) ans à compter de 2010;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier l'article 3.1;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais remplace le texte de l'article 3.1, à savoir : « le coût *mensuel* de location est fixé à 1.07 \$ le pied carré, soit 3 713 \$, payable *avant le premier de chaque mois* » par le texte suivant : « le coût *annuel* de location est fixé



à 1.07 \$ le pied carré, soit 3 713 \$, payable à l'avance et en totalité au début de chaque année ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-143

9.1.13

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNER UN PROTOCOLE DE LOCATION AVEC LE CLUB ARCARISQUE

CONSIDÉRANT QUE le Club Arcarisque occupe, depuis le 1^{er} février 2010, un local de 600 pieds carrés dans l'immeuble multiservice;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de conclure un protocole de location avec ce Club au même prix que les autres occupants dudit immeuble;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à signer avec le Club Arcarisque un protocole de location rétroactif au 1^{er} février 2010 et d'une durée d'un an renouvelable automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année, à moins d'avis contraire des organismes concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-144

9.1.14

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit la désignation d'un conseiller (ère) comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE Mme la conseillère Denise Larouche soit et est nommée maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois d'août, septembre et octobre 2010;

QUE Mme la conseillère Denise Larouche soit et est autorisée, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de Mme la conseillère Lucie Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2

TRAVAUX PUBLICS

10-07-145

9.2.1

RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE, depuis 1995, année de l'entrée en vigueur de la Politique sur le vélo (mise à jour en 2008), Transports Québec a fait une priorité de l'asphaltage de l'accotement des routes fréquentées;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage de la route 113, entre Chapais et Chibougamau, est très important, dont beaucoup de véhicules lourds et de véhicules à remorque;



CONSIDÉRANT QUE, selon le ministère, un accotement asphalté engendre un taux d'accidents de 5 à 10 % inférieur à un accotement en gravier;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

DE DEMANDER au ministère des Transports que tous les futurs travaux sur la route 113 entre Chapais et Chibougamau et entre Chapais et l'entrée de la route du lac Caven incluent le pavage complet des accotements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3

URBANISME

10-07-146

9.3.1

RÉSOLUTION – APPROBATION DU PLAN TRAVAIL 2010-2011 DE L'AGENTE RURALE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adhéré au pacte rural 2007-2014 en vertu de sa résolution 07-02-033;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'approuver le plan de travail 2010-2011 de l'agente de développement rural;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le plan de travail 2010-2011 produit en avril 2010, lequel fait partie intégrante des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3.2

10-07-147

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE VENDRE DEUX TERRAINS DE MAISON MOBILE À M. ROCH THÉRIAULT

CONSIDÉRANT QUE M. Roch Thériault désire faire l'acquisition du terrain sur lequel sa maison mobile est installée et le terrain contigu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais peut, par résolution, décider de vendre des terrains de maison mobile;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme, après études et considérations, recommande la vente de deux terrains de maison mobile à M. Roch Thériault, soit le lot 1-549 dont l'adresse est le 7, 10^e Rue, et le terrain contigu sur la latérale gauche, soit le lot 1-548;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais vende à M. Roch Thériault deux terrains de maison mobile aux conditions suivantes :

- le prix de vente d'un terrain est établi à 3.80 \$ le mètre carré;
- les frais d'arpentage et de notaire sont aux frais de l'acheteur;
- la vente est faite au comptant;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



10-07-148

9.3.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE VENDRE UN TERRAIN DE MAISON MOBILE À MME MÉLISSA BRUNEAU ET M. PIERRE DENIS

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélissa Bruneau et M. Pierre Denis désirent faire l'acquisition d'un terrain de maison mobile;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais peut, par résolution, décider de vendre des terrains de maison mobile;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme, après études et considérations, recommande la vente d'un terrain de maison mobile à Mme Mélissa Bruneau et M. Pierre Denis, soit le lot 1-566, partie, dont l'adresse est le 21, 10^e rue;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais vende à Mme Mélissa Bruneau et M. Pierre Denis un terrain de maison mobile aux conditions suivantes :

- le prix de vente d'un terrain est établi à 3.80 \$ le mètre carré;
- les frais d'arpentage et de notaire sont aux frais de l'acheteur;
- la vente est faite au comptant;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4

VARIA

10-07-149

9.4.1

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MME PAULETTE DUCHESNE-PAINCHAUD

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, s'est tenu à Longueuil du 4 au 6 juin;

CONSIDÉRANT l'hommage particulier rendu à une bénévole de la section Chibougamau-Chapais, madame Paulette Duchesne-Painchaud;

CONSIDÉRANT QUE madame Duchesne-Painchaud est bénévole à la Croix-Rouge depuis 37 ans et que celle-ci a reçu l'Ordre de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre de la Croix-Rouge constitue la plus haute distinction soulignant le service bénévole à la Société canadienne de la Croix-Rouge et qu'il a été conçu afin de reconnaître le rendement exceptionnel parmi tous les bénévoles dont l'apport au bénévolat ou au leadership de niveau local ou national est digne de mention;

CONSIDÉRANT QUE cette reconnaissance mérite d'être soulignée;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ DE Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU qu'une motion de félicitations soit adressée à madame Paulette Duchesne-Painchaud, bénévole à la section Chibougamau-Chapais de la Croix-Rouge, pour cette reconnaissance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



10-07-150

9.4.2

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS AU FESTIVAL DU DORÉ

CONSIDÉRANT QUE le Festival du doré, édition 2010, fut comme d'habitude un franc succès;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement est devenu la fierté des Chapaisiennes et des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exceptionnelle de tous les organisateurs, incluant celle de leur président M. Pierre Charron, mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU qu'une motion de félicitations soit adressée à tous les organisateurs et organisatrice du Festival du doré, édition 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-151

9.4.3

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DE LA RENCONTRE JEUNESSE NORD-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE, du 14 au 16 mai 2010, se tenait à Chapais la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre a attiré 461 jeunes et fut un franc succès;

CONSIDÉRANT QUE cet exploit mérite d'être souligné;

Il est **PROPOSÉ** M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU qu'une motion de félicitations soit adressée à tous les organisateurs, incluant Mme Sylvie Bédard et Mme Guylaine Alexandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-07-152

9.4.4

RÉSOLUTION – DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRANSPORT COLLECTIF À CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais veut répondre aux défis de mobilité de sa population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est un organisme admissible à une subvention du volet 1 (Le transport collectif en milieu rural) du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional géré par le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais veut organiser un service de transport collectif efficace basé sur l'utilisation des ressources existantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire connaître les besoins de sa population, l'état des ressources locales ainsi que la faisabilité de divers scénarios;

Il est **PROPOSÉ** M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais dépose une demande de subvention de 10 000 \$ auprès du Ministère des Transports afin d'effectuer une étude de besoins et de faisabilité dans le but d'implanter un système de transport collectif sur son territoire;



QUE le conseil de ville désigne M. Laurent Levasseur, directeur général, comme interlocuteur auprès du Ministère des Transports et soit autorisé à entamer les démarches auprès dudit ministère afin d'obtenir les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet;

QUE le conseil de ville autorise M. Laurent Levasseur, directeur général, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif audit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Certains membres du conseil municipal émettent leurs commentaires. Le maire informe la population que la séance régulière du 10 août n'aura pas lieu. Le conseil tiendra une séance spéciale le 17 août. Au cours de cette séance, le conseil prendra une décision concernant le projet de construction d'une salle de curling trois (3) glaces.

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU que cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 20 h06.

Steve Gamache
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général, Greffier et
Trésorier